



SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 Février à 15h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Pascal Jallet.

Étaient présents : M. Pascal Jallet, M Didier Baudet, M. Eric Cailles, Mme Michèle Fournier Bourgeade, M. Maxime Verdier, M. Serge Rigal, Mme Geneviève Lasfargues, Mme Marie Piqué, M Vincent Labarthe.

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques et M Affraix, Services du Département mis à disposition, Mme Malignon, directrice du syndicat mixte.

Étaient excusés : M Raphael Daubet, M Gilles Liébus, M.Desforges, Service de la Région.

Est élu secrétaire de séance : M. Maxime Verdier

Date de la convocation : 4 Février 2019

Date d'affichage : 4 Février 2019

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 24 Janvier 2019

Le procès-verbal de la séance du 24 Janvier 2019 est adopté.

1-2 Rapport sur l'exercice des délégations au président

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, M. le président a signé la convention d'aménagement et de servitude tripartite passée entre la mairie, un riverain et le syndicat mixte. Cette convention précise les modalités d'aménagement et la servitude liée à l'exutoire du réseau d'eaux pluviales, mais n'engage pas de contreparties financières pour le syndicat mixte.

M. le Président a également engagé une consultation pour la conception, fourniture et pose de signalétique d'entrée de site et d'enseigne des parkings.

Enfin M. le président a déclaré infructueux les lots 2, 6, 7 et 8 du marché de travaux de réhabilitation des bâtiments de premiers services pour le motif d'insuffisance de mise en concurrence (aucune offre pour ces lots). Il a décidé de lancer sur la base de l'article 30-1-2° du décret du 25 Mars 2016 un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour ces lots. Les offres sont attendues pour le 20 Février.

Le conseil prend acte de l'exercice des délégations au Président.

1-3 Affiliation de la Collectivité au Régime d'Assurance-Chômage

Les Collectivités locales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage (total) que les employeurs du secteur privé. Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les Collectivités locales ne cotisant pas aux ASSEDIC, la charge de l'indemnisation leur incombe totalement ; ce qui aboutit souvent à ne pas remplacer des Agents momentanément indisponibles.

Pour éviter ce frein à l'emploi, l'article L 351-12 permet à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires. En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mise en œuvre par l'UNEDIC. Adhérer à ce régime induit une cotisation de 4.05% du brut à la charge de l'employeur, mais permet d'éviter le versement d'allocations de chômage. Ceci est d'autant plus intéressant avec la perspective d'embauche de saisonniers pour les parkings.

Le conseil syndical accepte que le SMGSR adhère à l'assurance-chômage et autorise le président à signer la convention adéquate.

1-4 Création de la régie de recettes des parkings

En vue de la mise en service des parkings cet été, il est nécessaire sur le plan administratif de créer une régie de recettes dont les caractéristiques sont décrites dans l'arrêté mis en annexe 2.

Dans le cadre du prochain conseil, il y aura lieu de délibérer sur les points suivants afin de mettre en place la régie et d'arrêter les logiques comptables entre les budgets :

- nommer le régisseur et le ou les suppléants (à l'issue du recrutement du noyau de l'équipe en charge de l'exploitation)
- désigner un conseil d'exploitation, composé d'élus délégués au syndicat mixte et éventuellement de personnes qualifiées, qui étudie et débat de questions spécifiques aux parkings, puis propose au conseil syndical des mesures,
- nommer le directeur de régie qui est chargé de rendre des comptes et faire appliquer les décisions du président du syndicat mixte (ce pourrait être la directrice du syndicat mixte),
- définir une redevance annuelle selon le résultat d'exploitation par exemple, et à partir de la deuxième année d'exploitation par exemple, qui serait reversée au budget principal,
- définir les modalités de remboursement de l'avance pour les dépenses de fonctionnement de la première année sur le budget principal,
- déterminer les indemnités du régisseur et des suppléants (qui selon la grille serait à ce stade des estimations de chiffre d'affaire de 640 € puisque le CA est entre 750 000 et 1 500 000 €).

Le conseil syndical valide la création de cette régie de recettes « Parkings » et autorise le président à signer l'acte constitutif.

1-5 Création de postes pour les parkings

Comme cela a pu être présenté lors de la réunion du 24 janvier dernier, l'organisation de l'équipe en charge de l'exploitation et de l'entretien des parkings est envisagée selon le schéma suivant : 2 agents contractuels à l'année et 3 agents contractuels saisonniers

L'équipe est chapotée par un responsable d'exploitation, secondé par un agent d'exploitation. Tous 2 assurent le rôle de régisseur et maîtrisent le système de barrières, caisses de paiement et signalétique dynamique. De par la période de paiement arrêtée (de pâques à Toussaint), de par le type de régie de recettes dont le personnel des parkings aura la charge (1 million d'€ de recettes estimées dans le cadre de l'étude 2018) et de par la technicité du système d'exploitation des parkings, il est proposé de recruter deux agents à temps complet annualisé plutôt que des saisonniers comme cela envisagé initialement.

A ces 2 agents seraient associés 3 saisonniers plus ou moins longs pour renforcer l'équipe en moyenne et surtout en haute saison. Pour la saison 2019, les bâtiments de services ne seront pas opérationnels, les charges d'entretiens de locaux seront donc moins importantes, en revanche il a été identifié que ces agents pourraient assurer une mission d'enquête auprès des visiteurs afin d'évaluer la stratégie d'accueil de cette année test qu'est 2019 (camping caristes, motards...).

Le conseil syndical valide :

- la création de deux postes de catégorie C pour une durée d'un an du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente la mise en place des parkings payants, et des incertitudes quant au mode d'exploitation retenu à l'issue de la première année (en régie ou en délégation de service public),
- et la création d'un poste saisonnier d'agent d'exploitation de parking de 3 mois de catégorie C, et 2 postes saisonniers d'agents polyvalents de catégorie C pour l'entretien des parkings, bâtiments et la réalisation d'enquêtes pour une durée de 2 mois du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente la mise en place des parkings payants.

1-6 Création d'un poste de chef de projet bâtiments de premiers services

Pour le suivi des travaux de la corniche, le choix avait été fait d'assurer en régie la maîtrise d'œuvre, l'OPC et de confier la mission à un chef de projet contractuel qui assume aussi le rôle de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Les résultats de ce mode de travail sont très positifs. Cela permet de mener les travaux dans des conditions propices à la qualité des aménagements et permet d'engager des actions connexes à ces travaux déterminantes pour la réussite globale (par exemple la SIL).

Les travaux des 3 bâtiments de premiers services sont programmés d'Avril 2019 à Avril 2020. Le suivi des chantiers est confié à la maîtrise d'œuvre mais il subsiste :

- un travail de suivi de la part de la maîtrise d'ouvrage : vérifier la conformité des travaux, la cohérence fonctionnelle du projet, suivre les marchés correspondant à ces opérations (travaux, maîtrise d'œuvre et autres marchés annexes),
- un travail de définition des « commandes annexes » aux travaux (mobilier, signalétique bâtiment, scénographie de la halte d'interprétation...) afin d'aboutir au résultat escompté : des bâtiments accueillants et fonctionnels.
- Et enfin un travail d'OPC (coordination des travaux et gestion du planning) qui pourrait être confié à un prestataire extérieur (Suite à la consultation des entreprises cela coûterait au minimum 13 735 € HT).

Aujourd'hui la directrice du syndicat ne peut assurer ces missions, elle a besoin que lui soit dégagé du temps pour mener à bien le projet de voie nouvelle et la mise en place des parkings payants et pour assurer les tâches de suivi comptable, administratif et la gestion de personnel qui prendront une place plus importante dans sa charge de travail lorsque les parkings seront fonctionnels.

Il est proposé de recruter sur le budget parkings un profil architecte au moyen d'un contrat de travail de 1 an, pour assurer cette mission. Le syndicat peut en effet faire appel à un contractuel du fait de la nature particulière du poste, de la durée de la mission liée aux travaux des bâtiments et parkings et de l'appel à un niveau cadre A. Au-delà du suivi de cette opération, ce chargé de mission pourra appuyer le reste de l'équipe du syndicat dans la préparation des phases suivantes (notamment les travaux de requalification des parkings),

Le conseil syndical valide :

- La création à partir du 1^{er} Avril d'un poste de contractuel catégorie A, grille indiciaire ingénieur territorial, pour un contrat d'un an afin de suivre l'opération multisites des bâtiments de premiers services et de conforter l'équipe dans la mise au point des autres projets (parkings...),
- L'ouverture du poste de catégorie A, titre Chef de projet bâtiments de services et parkings; niveau Bac +5 avec une rémunération correspondant à l'échelon IM 535 du grade d'ingénieur territorial,

Et le conseil syndical autorise le président à signer un contrat de 1 an avec la personne retenue dès que les formalités administratives seront remplies.

Point n°2 : Suivi du projet Grand Site

2-1 Stratégie concernant les aires de stationnement et politique tarifaire 2019 pour les parkings d'entrée de site

Dans le cadre de la réunion du 24 Janvier dernier, dont le diaporama est annexé au présent rapport, les positionnements suivants ont été pris concernant la stratégie d'accueil des différents véhicules et la politique tarifaire :

- un droit de passage pour les usagers du centre Notre Dame, du camp Jean Paul 2 qui traversent mais ne stationnent pas sur le parking (enregistrement plaque minéralogique nécessaire auprès de l'équipe en charge des parkings)
- Un forfait de stationnement établi à la journée pour inciter les visiteurs à profiter de leur visite, qui offre la possibilité de revenir (avec le même véhicule dont la plaque est mémorisée) durant toute une semaine,
- Un tarif pour les véhicules légers (voitures et motos) et un tarif pour les véhicules hors gabarit (bus et camping-cars),
- Stationnement payant de 9 à 19h – gratuit le soir – payant la nuit (1h à 9h) pour les véhicules hors gabarit (camping-cars) sur les parkings du château et du Garroustié uniquement, avec des tarifs adaptés pour compléter l'offre de stationnement de nuit des campings du site sans la concurrencer,
- 20 premières minutes gratuites pour les voitures et motos afin de garantir qu'ils trouvent une place,
- Accueil de jour des camping-cars sur les parkings du château, de l'Hospitalet et du Garroustié
- Accueil de nuit des camping-cars sur les parkings du château, et du Garroustié
- Gratuité du parking pour les habitants de Rocamadour, pour le personnel et les fournisseurs de la Solveroc,
- Gratuité du parking au puits des anglais, une zone dédiée aux habitants et personnes travaillant dans la cité – système de macaron dont la gestion relève de la municipalité),
- Un forfait annuel pour les personnes travaillant sur le site (employés ou bénévoles),
- Un forfait annuel proposé aussi à tous les autres visiteurs qui le souhaitent
- Stationnement des motos : orientées vers les parkings du château et de l'Hospitalet où il y a une présence humaine et des consignes, en complément , 3 zones de stationnement gratuit dites de proximité pour ces véhicules (aire de battage, vallée au pied de l'escalier bois et nord de la place de l'Europe) afin de

- réduire la pression sur les espaces piétons. Mise en place nécessaire de moyens de contrôle pour gérer le stationnement sauvage de ces véhicules sur les espaces piétons et les renvoyer sur les zones dédiées.
- Stationnement des bus : à valoriser sur le Château, stationnement de courte durée à compléter sur l'Hospitalet (étude de faisabilité le long du couderc de l'école à faire), quai de dépose supplémentaire demandé à l'aire de battage, pas envisageable sans remettre en question l'aménagement de la corniche autorisé dans le cadre du permis d'aménager,
- Stationnement au cœur du site maintenu en très haute saison (devant l'office du tourisme) tant que les parkings d'entrée de site ne sont pas aménagés,
- Mise en place temporairement du stationnement payant dans la vallée le long de la route départementale (horodateurs) par la commune, en attendant que les parkings du plateau captent plus efficacement les véhicules, pour que cette offre de stationnement ne concurrence pas celle du parking de la vallée,
- Améliorer la connaissance des flux, notamment les bus, camping-cars... en mobilisant une partie de l'équipe saisonnière pour faire des enquêtes ciblées (principe retenu de s'appuyer sur l'ADT pour élaborer le questionnaire et caler la méthode d'enquête). Cela permettra d'améliorer la connaissance des flux et de mieux préparer la saison 2020.

Dans le cadre de cette réunion les élus ont débattu puis statué sur les points suivants. Le conseil syndical :

- entérine les positions prises dans le cadre de la réunion du 24 Janvier,
- détermine les tarifs suivants pour 2019 :
 - 5 € la journée pour les VL et motos, qui offre la possibilité de revenir gratuitement toute la semaine,
 - 10 € la journée pour les véhicules longs (bus et camping-car)
 - Gratuit la nuit pour les VL et motos
 - 15 € la nuit en moyenne saison pour les bus et camping-cars, 20 € la nuit en juillet-août
 - 10 € le pass saison pour les VL et motos
 - Pas de pass saison pour les camping-car ni pour les bus

De plus, le conseil syndical accepte d'étudier pour le stationnement de nuit des bus sur le parking du château une tarification adaptée voire la gratuité pour les groupes hébergés sur le site.

Le conseil syndical dans le cadre des prochaines réunions doit poursuivre la réflexion pour statuer sur les points suivants : Quelle stratégie d'offre de déplacement offerte dans le cadre du forfait de stationnement à terme ? Dans quelle mesure expérimenter des navettes gratuites ? à partir de quand, sur quel(s) circuit(s) ?

2-2 Stratégie globale d'accueil et de service

Parmi les points sur lesquels les membres du groupe de travail Mobilité et fonctionnement du site ont été unanimes, la problématique des billetteries successives sur le parcours du visiteur a été soulignée. Mettre la main à la poche pour les ascenseurs, navettes, sanitaires et pour les sites de visite laissait jusqu'à présent au visiteur une image négative du site. La mise en place du stationnement payant sur les parkings va accentuer cela. L'expérience de visite qui en résulte en est sérieusement affectée.

Les pistes d'amélioration de la satisfaction du visiteur sont les suivantes à ce jour ; un ticket commun aux deux ascenseurs sera proposé dès Février 2019 aux visiteurs grâce à la collaboration des 2 gestionnaires, la mise en place de services seront offerts dès 2020 sur les parkings (sanitaires, coin bébé, consignes, outils d'information et d'orientation...), et la mise en place de navettes gratuites pour compléter l'offre de déplacement sur le site.

La possibilité d'offrir l'accès au wifi territorial depuis les 3 bâtiments de premiers services peut également être envisagée pour compléter le panel de services offerts dans le cadre du forfait de stationnement. Cela nécessiterait une délibération dans le cadre d'un prochain conseil pour que la mairie transfère au syndicat cette compétence.

Les sanitaires sur les parkings seront à l'issue des travaux gratuits. Mais pour 2019 il n'y aura pas sanitaires pour les parkings de la vallée, des Garennes et il subsistera 3 points de sanitaires payants sur le site (2 gérés par la commune, 1 par la Solveroc).

Au-delà de la politique tarifaire, il apparait qu'un des enjeux majeurs pour offrir un accueil au visiteur à la hauteur de l'expérience promise est de réduire le nombre de billetteries présentes sur son parcours. Rendre l'accès gratuit à tous les sanitaires du site dans le cadre de la mise en place du stationnement payant permettrait de présenter au public une approche globale de la politique d'accueil sur le site.

Il pourrait être envisagé de gérer dans leur globalité les sanitaires publics du site, de manière à ce que cette charge soit assumée par les visiteurs par le biais de la redevance qu'ils versent pour le stationnement. Cela

nécessiterait un transfert des 2 sanitaires communaux et de leurs charges d'entretien et d'investissement, une adaptation statutaire pour le SMGSR et un conventionnement avec la Solveroc.

M. Cailles souligne l'intérêt d'une offre globale de services aux visiteurs, l'OT reçoit régulièrement des récriminations des visiteurs estimant qu'il n'est pas normal de payer à chaque fois qu'ils sollicitent un service public. C'était l'occasion d'améliorer la qualité d'accueil du visiteur.

M. Baudet est favorable à la suppression de ces services publics payants. En tant que président de la Solveroc se dit prêt à présenter au conseil d'administration la mise en place de la gratuité de ces sanitaires dans le cadre d'une convention avec le syndicat mixte.

M. Jallet en tant que maire est opposé à la proposition de rendre les sanitaires existants au cœur du site gratuits. Il craint que le public ne respecte moins les lieux s'ils devenaient gratuits et que cela créerait une plus forte affluence peu compatible avec les capacités de ces sanitaires, qui induirait une difficulté à maintenir ces lieux propres. Il ne souhaite pas que ces services soient mobilisés in fine dans ces moments où ils sont déjà surchargés.

M Jacques souligne que la maîtrise d'une propreté de ces lieux est impérative et que les craintes de la mairie sur la gestion des sanitaires de la cité doivent être étudiées ; une des solutions sera peut-être la création d'autres sanitaires à la porte du Coustalou ; il propose de travailler sur une approche globale des besoins en sanitaires publics sur le site et des moyens nécessaires pour sécuriser leur entretien (et éviter de faire appel aux services municipaux) de manière à apporter les garanties à la mairie et répondre à l'objectif d'une offre de service globale payée par les tarifs des parkings

2-3 Attribution du marché relatif au système d'exploitation des parkings et à la signalétique dynamique

La consultation lancée le 14 Décembre 2018 a donné lieu à 7 remises de plis. De par le type de marché (fournitures) et son montant estimé, il s'agit d'un appel d'offres. Il incombe donc à la CAO d'attribuer le marché.

La consultation des entreprises a conduit la commission d'appel d'offres réunie le 15 Février avant le conseil syndical à attribuer le marché à l'entreprise Faac France Hub Parkings pour un montant de 473 299,67€ HT. Le comité syndical autorise M. le Président à signer le marché avec l'entreprise Faac France Hub Parkings pour un montant de 473 299,67€ HT, soit 567 959.60 € TTC.

2-4 Marchés de travaux de réhabilitation des bâtiments de premiers services

Sur les 10 lots du marché de travaux, 4 viennent d'être déclarés infructueux et relancés en procédure négociée. Afin d'avoir une connaissance globale de l'enveloppe des 10 lots, et de vérifier ainsi le respect de l'enveloppe globale de l'opération, il y a lieu d'attendre d'avoir des offres pour tous les lots avant d'attribuer les marchés. L'attribution ne peut donc être faite comme prévue en séance.

En l'état actuel des délégations au président (marchés jusqu'à 300 000 euros), 9 des 10 lots, peuvent être attribués par le président sur avis de la CAO. Pour pouvoir attribuer le lot supérieur à 300 000 € HT, il est proposé de réviser le seuil de délégation au président à 350 000 € HT pour ce marché.

Le conseil syndical décide de revoir le seuil de délégation de pouvoir au président pour attribution des marchés sur avis de la CAO qui jusqu'à présent était de 300 000 €, afin de permettre une attribution concomitante de tous les marchés de travaux de cette opération en 350 000 €HT. Le conseil syndical autorise le président à signer les marchés correspondants en suivant.

2-5 Schéma directeur de signalétique piétonne

Durant l'année 2018, plusieurs réunions de travail associant l'office du tourisme, le sanctuaire, l'architecte des bâtiments de France, l'inspecteur des sites, le Département et l'association des paralysés de France, ont eu lieu pour définir les orientations stratégiques et la déclinaison de la nouvelle signalétique piétonne. Avec l'accompagnement du bureau d'études AS Code, le groupe de travail a élaboré un cadre de référence pour le déploiement de ce mobilier. L'enjeu étant d'orienter les visiteurs depuis les parkings d'entrée de site jusqu'au cœur du site, tout en respectant l'esprit des lieux.

La fourniture et la pose de ce nouveau mobilier, en complément de celui qui a été posé à l'Hospitalet et en remplacement souvent de réglettes obsolètes, est à ce stade estimée à 110 000 € TTC pour traiter l'ensemble du site (63 000 € pour la boucle piétonne de découverte, 20 600 € HT pour les parkings et 7000€ HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage). La commande et le chiffrage sont en cours d'ajustement à la baisse.

Le conseil syndical valide le schéma directeur de signalétique piétonne, document de référence à l'échelle du site, autorise le président à déposer la demande d'autorisation préfectorale pour ces travaux, et décide de

lancer une consultation pour un marché à bons de commande sur 3 ans dont les coûts seront répartis entre le budget principal et le budget parkings.

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3-1 Débat d'orientations budgétaires 2019

Le Syndicat regroupant la Commune de Rocamadour, le Département du Lot et la Région Occitanie, a pour objet la mise en œuvre des propositions émanant du « plan stratégique de développement et de gestion de Rocamadour » dans son volet restructuration du grand site, comprenant infrastructures d'accueil, réhabilitation du patrimoine et gestion des déplacements.

Les collectivités territoriales assurent le financement des investissements du Syndicat mixte et de ses charges de fonctionnement selon la répartition suivante :

▪ Commune de Rocamadour	10 %
▪ Région Occitanie	45 %
▪ Département du Lot	45 %

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2019 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2019.

Les premiers budgets 2007 à 2010 ont essentiellement été consacrés à l'élaboration du schéma directeur, à une première sécurisation du site (falaise) et des patrimoines les plus en danger (grand escalier, chapelle Notre-Dame) tout en provisionnant les acquisitions stratégiques nécessaires aux futurs parkings et pré accueil.

Depuis 2010, les budgets successifs ont permis de provisionner 4.6 M€ pour la corniche tout en finançant les premiers travaux de la boucle de découverte au niveau de la cité en rénovant le chemin de croix et le chemin de ronde pour 1,460 M€.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2019 en tenant compte des consignes de rigueur budgétaire émanant des membres.

BUDGET PRINCIPAL

➤ LE FONCTIONNEMENT

L'essentiel des tâches de préparation, concertation avec les habitants et professionnels et la coordination des acteurs est assuré par la directrice de site recrutée en août 2013.

Depuis 2016 cependant une chef de projet a été recrutée pour deux ans pour assurer en régie le suivi des travaux de la corniche. Le contrat a été renouvelé pour assurer la 2^{ème} tranche prévue sur la période 2018/2020.

Depuis Mi 2017, deux postes à temps partiel confortent l'équipe du syndicat pour les soutenir dans les tâches administratives et la comptabilité.

Au-delà du personnel propre au SMGS, une vaste équipe est mobilisée sur le projet grand site grâce à la mise à disposition gracieuse de personnels des collectivités membres. Il s'agit notamment des mises à disposition d'ingénierie qui permettent d'assurer certaines études préalables, la préparation et le suivi de certaines actions, voire la maîtrise d'œuvre de travaux.

Les charges de personnel pour 2019 sont stabilisées. Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, papier...
- des charges liées à l'entretien, l'assurance des bâtiments mis à disposition,
- divers frais d'édition de documents, frais de réception des élus,
- des honoraires de conseil juridique,
- les charges et salaires du personnel,
- la participation aux moyens du SIAEP mutualisés avec le SMGSR,
- le fonds de concours à la commune pour la mise à disposition des agents municipaux,
- les frais liés aux conventions de services avec le centre de gestion.
- la cotisation à la Fdel pour la gestion et la maintenance borne de recharge électrique (1200 €)

Pour ce qui est des charges de fonctionnement, 2019 devrait voir se mettre en place la réforme du RIFSEPP ; à ce jour 130 000 euros sont inscrits dont salaires : 91 000 et charges : 38 000 (cotisation chômage inclus). Les autres travaux relèvent de l'investissement ; le reste des inscriptions est reconduit en l'état.

Le fonctionnement strict (hors virement à la section d'investissement), est calé à 190 000 € avec la chef de projet corniche et les assistant administratif et comptable, et induirait les participations suivantes :

▪ Région	45 % soit	85 500 €
▪ Département	45 % soit	85 500 €
▪ Commune	10 % soit	19 000 €

Il est nécessaire de faire une avance de trésorerie au budget annexe qui sera remboursée fin 2019 avec le bilan de perception des recettes. Il s'agira donc une opération blanche à l'échelle de l'année.

A l'inverse un reversement du budget annexe vers le budget principal doit être prévu :

- pour rembourser une partie des frais de fonctionnement du syndicat (temps passé par la direction, la gestion comptable et administrative de la partie parking),
- pour reverser une redevance (loyer pour les parkings acquis dans le cadre du budget principal) qui permette de participer à l'entretien du site. Cette redevance peut être forfaitisée ou simplement définie comme étant l'ensemble des bénéfices annuels pouvant être dégagés.

➤ L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

➤ Les études

Les études pour les parkings et bâtiments de services, de la préparation de la 2^{ème} tranche de la corniche, la déviation et de l'étude pour la gestion des déplacements et stationnements sont financées. Il est proposé de lancer une nouvelle étude ; relative au schéma global d'interprétation du site. Cette étude permettrait d'être cohérent avec les actions des partenaires comme le PAH qui programme la mise en place de signalétique pour les monuments à l'échelle de la Vallée de la Dordogne en 2020, et permettrait d'avancer sur l'espace dédié à la halte d'interprétation de Lafajadou. Une enveloppe de 10 000 € est provisionnée pour cela.

➤ Les acquisitions

L'essentiel des acquisitions en vue (jardin clos, déviation du château, doline de l'Hospitalet, et parking du Château) est financé dans l'enveloppe 2018.

➤ Le patrimoine

Afin de programmer les interventions nécessaires à la sauvegarde du patrimoine emblématique, il y aura lieu d'engager des études de maîtrise d'œuvre des chapelles et de la basilique mais l'équipe du syndicat étant mobilisé sur 2019 sur les infrastructures, l'engagement de cette action n'est pas envisageable avant 2020. Il n'est pas prévu de provisions par conséquent ni de crédits pour cela.

Des travaux de gros entretien des toitures du sanctuaire (chapelles et basilique) sont proposés pour réserver l'essentiel des crédits à la corniche. 12 000 € sont provisionnés en ce sens.

➤ La sécurisation des falaises

Les travaux sur les points où le niveau de risque était le plus élevé ont été faits. Quelques travaux supplémentaires apparaissent qui nécessitent une provision de 15 000 €.

➤ Les aménagements liés au cheminement

Déviation :

Dans l'attente des travaux prévus en 2020, l'inscription actuelle de 70 000 € se révèle suffisante pour assurer les études d'impact ; la maîtrise d'œuvre étant assurée par le service routier du Département. Seuls 6 000 € pour s'assurer l'assistance d'un paysagiste et l'intervention d'un géomètre sont à inscrire.

Corniche et départ voie sainte :

À ce jour, 4,7 M€ ont été provisionnés pour cette opération ; il y a lieu de financer d'ici 2021 la déviation prévue en 2020 et estimée à 800 K€ et la 2^{ème} phase « de l'OT de l'Hospitalet au château » estimée à 4,1 M€ TTC. La réalisation de la voie sainte (1^{ère} partie de cette 2^{ème} phase dont 810 K€ restent à payer) et le début de la piétonisation de l'OT à la patte d'oie (400 sur les 800 K€) seront à payer cette année : avec les reliquats de 713 K€, une inscription de 677 000 € permettra d'y faire face et de dégager, avec les retours TVA (200 K€), près de 375 K€ pour les besoins 2020/2021 où 2 M€ seront nécessaires.

A ce jour, 8,87 M€ de travaux et 1 217 000 € d'acquisitions ont été réalisés entre 2007 et fin 2018 ; 3 M€ sont prévus sur les 3 années à venir à 90 % pour la corniche et la déviation.

Parkings et Bâtiments :

Dans la mesure où les projets de bâtiments et de parkings sont passés en phase opérationnelle, plus aucune dépense n'est inscrite sur le budget principal : les travaux et dépenses résiduelles de maîtrise d'œuvre et autres sont inscrits sur le budget annexe.

Signalétique piétonne :

Sur la base du schéma directeur de signalétique piétonne, il est proposé de provisionner 35 000€ pour pouvoir engager une première commande de signalétique piétonne sur 2019.

Une somme pour imprévus de 15 000 € est également à provisionner.

➤ **L'équipement informatique**

Il est nécessaire de programmer dès 2019 le renouvellement du parc informatique (ordinateur et imprimante) du syndicat qui a 6 ans, et sa sécurisation (onduleur), une enveloppe de 5 000 euros serait à provisionner.

Pour 2019, les besoins en investissement s'élèvent à 770 000 € (5000 pour le matériel informatique, 6 000 pour la déviation 12 000 pour les chapelles et la basilique, 15 000 pour les falaises, 10 000 pour le schéma d'interprétation, 35 000 pour la signalétique piétonne, 15 000 d'imprévus et 672 000 pour la corniche).

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

➤ **LE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE**

L'essentiel des coûts repose sur le remboursement de l'emprunt, les frais de personnel chargés de la gestion et de l'entretien des parkings.

Le 1^{er} emprunt va se traduire par une annuité de 117 553 € tout début janvier 2020 et qu'il y a donc lieu de provisionner en 2019. Le 2^{ème} emprunt induira une annuité de 143 000 € à prévoir au budget 2020.

Dans l'hypothèse où le recrutement du contractuel pour les bâtiments et où l'équipe exploitation entretien des parkings est recrutée telle qu'elle est proposée dans le chapitre précédent, les salaires et charges sont estimés à 31 500 € pour le chef de projet bâtiments auxquels s'ajoutent 70 500 € pour l'ensemble de l'équipe exploitation et entretien pour cette année de test où les bâtiments ne sont pas en service.

De leur côté, les frais de maintenance, d'abonnements divers et d'assurance s'élèveront à 80 000 euros d'après les premiers estimatifs.

Le principe de remboursement d'une partie des frais de personnel SMGSR du budget parkings vers le budget principal implique un transfert de 50 000 €.

Ces sommes sont assez larges pour permettre de passer cette première année et en tirer ensuite un bilan qui permettra de mieux affiner le budget les années suivantes (avec une composante « entretien des sanitaires » qui ne sera connue que fin 2020 après la mise en service et exploitation des bâtiments).

Au total, le budget annexe volet fonctionnement s'élève à 349 553 euros, montant largement inférieur aux prévisions de recettes des parkings, seules rentrées d'argent (hormis l'avance de trésorerie), estimés à 925 000 € HT selon les prévisions suivantes :

- 166 700 forfaits journaliers VL et moto à 5€
- 11 916 abonnements à 12 €
- 630 forfaits journaliers camping - cars et bus à 12 €

L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES BUDGET ANNEXE

➤ **Les aménagements liés à l'accueil**

Signalétique, barrières et systèmes de paiements

A la suite des 576 000 € mobilisés en 2018, il ne devrait pas y avoir besoin de crédits supplémentaires pour ces aménagements dont la tranche ferme est prévue durant ce 1^{er} semestre.

Parkings :

Les travaux sur le parking du Château ont démarré pour avoir un site opérationnel en juin 2019. L'ensemble des crédits est inscrit.

Les travaux sur les parkings Vallée, Garennes et l'Hospitalet sont prévus pour l'hiver 2019/2020 avec dès ce printemps la modification de l'accès au parking de l'Hospitalet. Il y a lieu de compléter les crédits de 15 000 euros pour cette année afin de pouvoir réaliser les branchements aux réseaux.

Pour équiper le Garroustie d'un horodateur pour cet été, il y a lieu d'inscrire 10 000 euros.

Bâtiments :

Les appels d'offres ont été lancés et si 4 petits lots sont actuellement infructueux, les résultats sur les principaux lots permettent de rester largement dans le budget : il n'y a pas lieu d'inscrire à ce stade de crédits supplémentaires.

➤ **Les équipements**

Pour cette première année d'exploitation, il y aura lieu d'équiper en mobilier, informatique, moyens de télécommunication, véhicules, etc. l'équipe en charge de l'exploitation des parkings. Ceci est en cours de chiffrage.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT

Inscriptions BP (hors RAR) *En italique : opérations dont le financement reste à compléter*

Budget principal					
<i>Equipement</i>	<i>Total</i>	<i>CP 2007/2016</i>	<i>CP 2017</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>
<i>Matériel informatique</i>	5000				5 000
Études	Total	CP 2007/2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Cahier de gestion			80 000		
AMO déplacements stationnement			50 000		
Schéma interprétation					10 000
Acquisitions	Total	CP 2007/2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Terrains	1 179 000	1 179 000	163 845	60 000	0
Patrimoine	AP totale	CP 2007/2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Église Hospitalet	329 369	274 369	soldé		
Chapelle N Dame	405 000	405 000	soldé		
Grand escalier	348 000	418 000	soldé		
Falaise (sécurité T2)	392 000	423 000	soldé		
Falaise (sécurité T3)		340 000	6840		15 000
Soutien et ronde (3 Tr)	460 000	460 500	soldé		
Chapelles		15 000	20 000	40 000	12 000
Murets RD 32 (fin)	750 000	690 000	soldé	soldé	
Basilique		15 000		20 000	
Portes					
Imprévus		23 000	5 000		15 000
Aménagement	AP estimée	CP 2007/2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Corniche (phases 1 et 2)	4 100 000	3 610 500	412 000	590 000	672 000
Chemin de croix	1 100 000	1 104 436	soldé		
Parkings études		270 000	105 000	35 000	
Déviations	600 000	65 000		5 000	6 000
Sanitaires			60 000	soldé	
Signalisations		21 450	54 200		
Esplanade Michelet		40 000	213 346		
Borne Figuier			40 000	soldé	
Signalétique piétonne	110 000				35 000
Total budget principal					760 000

